



**BUREAU
VERITAS**

Notified Body No 406 under Directive
88/378/EEC – Safety of Toys
Organisme notifié sous le numéro 406
Selon la directive 88/378/EEC – Sécurité des jouets

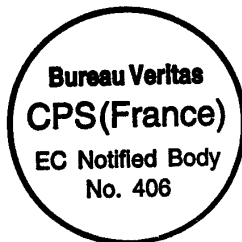
Page 1 of 1

CERTIFICATE OF COMPLIANCE Certificat de Conformité

CLIENT:	JOKER (FAR EAST) LTD		
TEST REPORT NUMBER: RAPPORT D'ESSAIS N°	(5209)273-0443	DATE OF ISSUANCE: DATE DU CERTIFICAT	OCTOBER 07, 2009
SAMPLE REFERENCE NO: REFERENCE DE L'ECHANTILLON	46067	DATE RECEIVED: DATE DE RECEPTION	SEPTEMBER 30, 2009
ASSORTMENT NO.: NUMÉRO D'ASSORTIMENT	N/A	CLIENT REFERENCE NO.: NUMÉRO DE RÉFÉRENCE CLIENT	N/A
SAMPLE DESCRIPTION: DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON	MINI ORIGINAL SLIMY GREEN YELLOW AND PINK 46061-46067 1.) GREEN 2.) YELLOW 3.) PINK		
APPLIED STANDARDS: NORMES APPLIQUEES	EN 71 PT.1-05:A8 MECHANICAL HAZARDS (1-7) EN 71 PT.2 FLAMMABILITY EN 71 PT.3 HEAVY METALS CONTENT		

Based on the test results and conclusions contained in the above mentioned test report, and following the Mutual Recognition Agreement (MRA) between HOKLAS and COFRAC, we consider that the tested sample complies with the above listed European standards.

Selon les résultats d'essais et les conclusions contenus dans le rapport d'essais mentionné ci-dessus, et suite à l'agrément de reconnaissance mutuel entre HOKLAS et COFRAC, nous considérons que l'échantillon soumis aux essais est conforme aux exigences des normes européennes listées ci-dessus.



BUREAU VERITAS HONG KONG LIMITED

Lau Wing Kit, Keff
Director
Toys and Juvenile Products Department

KL/tk

The document was prepared and checked by Bureau Veritas Hong Kong Limited as a delegation of signature from Bureau Veritas Consumer Products Services (France) based on ISO17025 under BVCPS Quality Management System.

BUREAU VERITAS
CONSUMER PRODUCTS SERVICES (France)
Rue John Hadley – BP 20431
59658 Villeneuve d'Ascq cedex, France
Tél (33) 03 20 46 34 56
Fax (33) 03 20 46 99 06
www.cps.bureauveritas.com

Nos rapports d'essais et nos courriers sont réservés à l'usage exclusif de leurs destinataires. Toutes copies ou reproductions des rapports et des courriers à quelque autre partie ou entité, l'utilisation de notre nom ou marque ne peuvent se faire qu'avec notre accord écrit préalable. Nos rapports sont limités aux échantillons identifiés, soumis aux essais. Les résultats des essais ne sont pas nécessairement indicatifs, caractéristiques ou représentatifs de la qualité statistique du lot de provenance de l'échantillon, ni de produits apparemment semblables ou identiques, à moins que cela ne soit spécifiquement et formellement noté. Nos rapports incluent tous les essais demandés par le client ainsi que le résultat. Le client dispose d'un délai de 30 jours à compter de la réception du rapport d'essais pour faire effectuer des essais supplémentaires ou pour nous signaler par écrit toute omission du rapport. Cet écrit spécifiera le ou les points de contestation. Si le client ne se manifeste pas dans le délai prescrit, ceci constituera de sa part une acceptation sans réserve du rapport complet, des essais réalisés et de l'exactitude du contenu du rapport.